

Bulletin de participation GRAND DEJ' 2017

Le rendez-vous annuel des associations de Bourgogne
au lac Kir de Dijon - le **dimanche 24 septembre 2017**



AUCUNE INSTALLATION NE SERA EFFECTUEE LE DIMANCHE

Installation obligatoire de 15h à 18h le samedi 23 septembre (gardiennage de nuit assuré)

Transmettre deux chèques distincts : 1 pour la participation (20 €) et 1 pour la caution (30 €)

Frais de participation : 20 euros par association à régler par chèque avec le bulletin d'inscription (à l'ordre de UDMJC 21 / Grand Déj').

Une caution de 30 euros par association garantissant sa présence le jour du Grand Déj, ainsi que l'installation de son stand le samedi 23 septembre (chèque restitué après installation le samedi).

- L'association : _____ s'inscrit au GRAND DEJ' 2017

- Catégorie (Mention obligatoire / Cocher **une seule catégorie** par association)

<input type="checkbox"/> Vie quotidienne, citoyenneté	<input type="checkbox"/> Environnement	<input type="checkbox"/> Social
<input type="checkbox"/> Humanitaire, international	<input type="checkbox"/> Santé	<input type="checkbox"/> Culturel
<input type="checkbox"/> Enfance, jeunesse	<input type="checkbox"/> Sportif	<input type="checkbox"/> Économie sociale
<input type="checkbox"/> Education populaire		

Adresse : _____

- Mail: _____
(merci d'écrire lisiblement)

- L'interlocuteur pour la manifestation : _____

- Téléphone : _____ Mobile : _____

- Mail : _____
(merci d'écrire lisiblement)

Réserve un espace stand :

2 mètres linéaires (*compris dans les frais de participation*) : OUI NON

4 mètres linéaires (+ 20 € supplémentaires) : OUI NON

6 mètres linéaires (+ 40 € supplémentaires) : OUI NON

Besoin en alimentation électrique : OUI NON

Proposition d'animation : OUI NON (sur plateau, scène, espace sportif, tente animation)

Si **oui**, type et descriptif des animations : _____

ATTENTION : nombre limité de places. Date limite des inscriptions : 23 juin 2017

L'installation du Grand Déj' : un engagement collectif

Il est demandé à chaque association de mettre à la disposition de l'équipe d'organisation 1 à 2 bénévoles pour participer à la mise en place du Grand Déj' (cocher la case de l'aide choisie).

Installation des stands le vendredi (tables, panneaux, chaises)

Tenue de la buvette

Rangement et nettoyage du site le dimanche soir

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ eMail : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ eMail : _____

Le signataire déclare avoir pris connaissance des conditions du contenu et du règlement (au verso) et s'engage à les respecter.

Le représentant légal de l'association (Nom, Prénom et fonction dans l'association) :

A Le :

Signature :

.../...

Règlement intérieur – Grand Déj 2017

Principes généraux :

Le grand Déj' des associations est une manifestation qui a pour objectif, la valorisation des associations bourguignonnes quelles que soient leur activité et leur taille, par leur rencontre en un même lieu et pendant une journée.

Les statuts des associations qui participent au Grand Déj' font expressément mention des principes de laïcité et de respect de la personne humaine.

Les associations qui participent au Grand Déj' respectent la loi de 1901.

Le Grand Déj' affirme le rôle citoyen des associations : par leur participation à la manifestation, les associations marquent leur attachement à ce rôle.

Organisation du Grand Déj' :

L'organisation est confiée à un comité de pilotage, composé :

- Des partenaires financiers (Ville de Dijon, Conseil Général, Conseil Régional, DRJSCS).
- Des fédérations d'éducation populaire (Ligue de l'enseignement et Fédération des MJC).
- De la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire.
- De l'OMSD
- De France bénévolat Côte d'Or.
- De l'UNAT.
- De l'UDAF – familles dijonnaises.

Mesures pratiques :

- Modalités d'inscription :

L'association candidate est considérée comme retenue, dès validation par le comité de pilotage, de son inscription avec acquittement des frais de participation et dépôt du chèque de caution.

Les associations qui s'inscrivent au Grand Déj' **pour la première fois** doivent fournir au comité de pilotage leurs statuts et déclaration d'existence au Journal Officiel, le dernier rapport d'assemblée générale, la liste des membres qui composent le bureau.

- Cas de refus d'inscription d'une association :

Le non respect des principes généraux énoncés dans le présent règlement (laïcité et action citoyenne de l'association) entraîne de facto, le refus d'inscription de toute association à caractère commercial ou ayant pour objectif le prosélytisme religieux, politique ou sectaire.

- Ventes et démarchages :

En dehors des adhésions à l'association, la vente de produits y compris ceux réalisés par l'association et le démarchage sont interdits sur les stands.

- Le chèque de caution sera encaissé :

- si vous ne vous installez pas le samedi 23 septembre
- si vous annulez votre participation moins de 48 H avant le Grand Déj'

A retourner avant le 23 juin 2017 à :

Ligue de l'enseignement de Côte d'Or
Grand Déj' 2017
BP 47032 - 21070 DIJON CEDEX
eMail : mmunier@ligue21.org